

Guy BILBOR
14, route des Marnières
La Grande Vallée
89500 Dixmont – France
Téléphone : 09 63 61 72 84
Portable : 06 77 11 32 62
E-mail : condiconseil@orange.fr
SIRET : 511 192 577 00019

N°TVA : FR 805 111 92 577

CondiConseil

Code APE : 7112B

Conditions générales valables à compter du 1^{er} Janvier 2013

Définition

CondiConseil est un nom d'enseigne désignant l'entreprise individuelle de Guy Bilbor, inscrit auprès de l'INSEE comme ingénieur conseil sous le numéro ci-dessus

Parties concernées

- Le mandataire, qui donne ordre à CondiConseil de l'aider par ses différents travaux
- Le mandaté, en l'occurrence CondiConseil, qui effectue ce travail et reçoit en contrepartie des honoraires.
- Aucune partie tierce n'est acceptée.

Echéancier

CondiConseil s'engage à informer et de documenter son mandataire de tout retard. Ces retards ne peuvent toutefois donner droit à l'application de pénalités à la charge de CondiConseil.

Documents

Les documents remis par CondiConseil à son mandataire sont sous forme pdf ou physiques en papier. Ils sont une propriété intellectuelle de leur auteur et ne peuvent être communiqués à des tiers. Leurs usages et validités sont strictement réservés à la mission à laquelle ils sont affectés. Leur utilisation hors de ce cadre peut donner lieu à demande d'indemnité ou dénonciation de responsabilité.

Confidentialité

Les deux parties s'engagent à ne pas divulguer le contenu des travaux et les critères de décision, de choix ou d'orientation industrielle. CondiConseil s'engage à ne pas divulguer les conditions de fonctionnement interne de son mandataire.

Fin de mission

La fin de mission entraîne la remise par CondiConseil à son mandataire du dossier de mission. Cette remise est subordonnée au paiement effectif de tous les honoraires et frais facturés. La fin de mission est prononcée de fait ou par la volonté du mandataire ou de CondiConseil en cas de désaccord. Dans les deux cas, la partie prenant cette décision est tenue d'en informer l'autre par écrit dans des délais raisonnables.

Préséance et contrat

Les différentes phases de la mission et les présentes conditions peuvent être complétées par un contrat spécifique. Si les clauses étaient en interférence, vaudraient dans l'ordre d'abord celles du contrat et ensuite celles des présentes conditions générales.

Frais

Sauf accord contraire, les frais directs tels que billet de train, d'avion, de restaurant et d'hébergement font l'objet de NOTES DE FRAIS sur justificatifs. Les prises en charge directes par le mandataire seront privilégiées afin de simplifier les facturations. La répercussion de frais dans une facture globale est affectée d'un coefficient de 1,2 pour prise en compte de charges. Les niveaux de prestation minimum sont les suivants :

- billet de train : 1e classe avec réservation préalable,
- billet d'avion : classe affaires ou intermédiaire genre « classe Alizée » d'Air France. Les billets doivent être modifiables et remboursables sans frais. Les compagnies « low cost » sont proscrites.
- hôtel : niveau 3 *** France
- restauration : la prise en charge par le mandataire est plafonnée par repas et par personne (voir le montant dans la feuille de tarification).
- location de voiture : Ford Fiesta, Peugeot 207 ou similaire pour les trajets inférieurs à 300 kms, niveau Peugeot 308, VW Golf ou similaire pour les trajets supérieurs à 300 kms. Climatisation obligatoire
- prise en charge au réel sans restriction des autres frais comme taxi, connexion Internet, téléphone, envoi – réception de fax, reprographie, frais de traduction, etc.

Au cas où le mandataire préfère un paiement des frais par CondiConseil avec remboursement, CondiConseil peut demander à son mandataire une avance sur frais. Au-delà de € 1 000 de frais avancés, CondiConseil se réserve la possibilité de facturer 5% de frais financiers.

Conditions de travail sur site

Lors des travaux sur site, le mandataire doit mettre à disposition un espace de travail dédié qui peut être partagé avec d'autres personnes. Si la durée d'intervention est supérieure à 2 jours, ce poste de travail doit comporter une liaison Internet. La climatisation du local est obligatoire sur site tropical.

Les exigences de CondiConseil en matière de conditions de travail sont les règles applicables au personnel d'encadrement des conventions collectives concernées. CondiConseil s'engage à respecter le règlement interne de l'entreprise en tous points.

Valeurs facturées

Si la mission a fait l'objet d'une proposition globale, les valeurs sont celles de la proposition. Un changement de l'étendue de la mission ou un retard de plus d'un an par rapport à la planification initiale peut donner lieu à réévaluations des prix à convenir entre les deux parties.

Les temps de travail facturés ne sont pas contestables. Le calcul des honoraires est réalisé en fonction du tarif remis au mandataire en début d'ordre. Le tarif ne changera pas pour une durée d'un an à compter du début de mission. Au-delà, le tarif ne peut être revalorisé pour une même mission qu'au maximum du taux d'inflation reconnue par l'INSEE.

CondiConseil s'engage à informer son mandataire en cas de changement de tarif en cours de mission s'il y a lieu. En cas de refus du mandataire du nouveau tarif, la mission peut être interrompue avec application des dispositions normales de fin de mission.

Paiement

Sauf accord particulier, le paiement est fait par chèque ou virement au plus tard à 10 jours de réception de facture. Le groupage des factures pour règlement est accepté mais ne peut dépasser une période d'un mois, date de facturation.

Intérêts de retard

En l'absence de paiement et au-delà de 30 jours, date d'émission de facture, il sera appliqué aux sommes dues une pénalité de 0,04% par jour calendaire de retard, soit 14,6% annuel. S'il s'agit de remboursement de frais engagés, cette mesure sera appliquée sans autre avis. La mise en recouvrement des sommes impayées fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de € 40 s'ajoutant aux intérêts de retard, selon le décret 2012-1115 du 2 Octobre 2012 du Code du Commerce.

Limites de responsabilités

CondiConseil n'est engagé qu'à hauteur de son propre travail intellectuel et décline par avance la prise en charge de frais directs ou indirects en cas de résultats inférieurs à ceux attendus.

Juridiction

En cas de litige, le droit français sera appliqué et le tribunal de commerce de Sens sera le seul compétent.